

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture de l'Hérault
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
et bulletin de liaison des maires

27 mai 2010

Spécial Zj

S O M M A I R E

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE

Arrêté n° 2010 – I – 1709 du 27 mai 2010

Nommant un directeur intérimaire au Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille à Montpellier2

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE

Arrêté n° 2010 – I – 1709 du 27 mai 2010

**Nommant un directeur intérimaire au Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille
à Montpellier**

Direction départementale de la cohésion sociale

Arrêté n° 2010 – I – 1709
nommant un directeur intérimaire au
Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille
à Montpellier

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault
Officier de la Légion d'Honneur

VU loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, et notamment l'article 2,

VU le décret n° 2005 – 920 du 02 août 2005 portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU le décret n° 2007 – 1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires et sociaux de la fonction publique hospitalière,

VU l'arrêté du 26 décembre 2007 portant application du décret n° 2007-1938 du 26 décembre 2007 relatif au régime indemnitaire du corps des directeurs d'établissements sanitaires sociaux et médicaux sociaux de la fonction publique hospitalière,

VU l'arrêté du Centre national de Gestion du 16 avril 2010, plaçant Monsieur Jean-Louis GAULIER, directeur du Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille à Montpellier, en position de congé de longue maladie pour une période de 6 mois à compter du 22 novembre 2010,

VU l'arrêté préfectoral n° 10-XVI-012 du 14 janvier 2010 nommant Madame Julie VERGNET-DELALONDE directrice par intérim du Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille à Montpellier,

VU le placement en congé de maternité de Madame Julie VERGNET-DELALONDE à compter du 22 mars 2010,

VU l'arrêté ministériel du 27 décembre 2004 nommant Mademoiselle Séverine JAFFIER directrice de la Maison de Retraite Publique de GANGES « Le Jardin des Aînés »,

VU l'avis de M. le président du Conseil Général de l'Hérault en date du 5 mai 2010,

VU l'avis de M. le président du conseil d'administration de la Maison de Retraite Publique de GANGES « Le Jardin des Aînés » en date du 5 mai 2010,

Considérant l'absence prolongée de M. Jean-Louis GAULIER,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} :

Mademoiselle Séverine JAFFIER, directrice de la Maison de Retraite Publique de GANGES « Le Jardin des Aînés » est chargée de l'intérim des fonctions de directeur du Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille à Montpellier, à compter de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture.

ARTICLE 2 :

Durant cette période, l'intéressée percevra une indemnité d'intérim fixée mensuellement à 390 euros.

ARTICLE 3 :

L'arrêté préfectoral n° 10-XVI-012 du 14 janvier 2010 nommant Madame Julie VERGNET-DELALONDE directrice par intérim du Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille à Montpellier, susvisé, est abrogé.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, la directrice départementale de la cohésion sociale, M. le président du Conseil Général de l'Hérault, M. le président du conseil d'administration de la Maison de Retraite Publique de GANGES « Le Jardin des Aînés », sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 27 mai 2010

Le Préfet,

Claude BALAND

Pour copie conforme aux originaux déposés aux archives de la Préfecture

Montpellier le **27 mai 2010**

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Patrice LATRON

Toute correspondance concernant le Recueil des Actes Administratifs doit être adressée à M. le Préfet de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, Direction des Ressources Humaines et des Moyens, Bureau des Moyens et de la Logistique.

Le recueil n'est pas vendu au numéro. Cependant, les organismes privés et particuliers peuvent souscrire des abonnements annuels (1er janvier au 31 décembre) au tarif de 76 euros l'abonnement. Leur demande, accompagnée d'un chèque bancaire ou postal établi à l'ordre de M. le Régisseur des Recettes de la Préfecture de l'Hérault, doit parvenir à l'adresse précisée ci-dessus.

Tous les originaux des arrêtés publiés dans le recueil peuvent être consultés à la Direction des Relations avec les Collectivités Locales, Pôle Juridique Interministériel